



Règles concernant les sorties en cas de crue de la Seine.

Février 2024

La crue de la Seine élève le niveau du fleuve et augmente la vitesse du courant.

Les repères habituels de pratique en sont fortement modifiés.

- A la descente, les obstacles se présentent beaucoup plus rapidement. Les temps d'anticipation sont réduits d'autant.
- La dérive de corps flottant et autres souches ou troncs d'arbres peuvent occasionner des avaries sérieuses pouvant rendre l'embarcation non manœuvrant.
- En cas d'incident, le bateau dérive rapidement.

Aussi, des règles spécifiques sont appliquées.

Ces règles sont en lien avec les mesures de débit données par la station de Saint Fargeau Ponthierry (donnée accessible à tous sur le site *Vigicrue* /Seine nord-est/ Seine moyenne) :

- A partir de 500 m³ / seconde :
 - o Restriction du périmètre (en amont jusqu'au premier poteau vert avant le virage du Bois Gauthier et en aval jusqu'au début de l'île aux Barbiers)
 - o Navigation en restant à vue des autres bateaux et du bateau de sécurité
 - o Sortie sur bateau avec barreur non rameur.
- A 550 m³/ seconde :
 - o Les sorties ne sont pas autorisées.

Ces règles concernent l'ensemble des membres du club y compris dans le cadre de la préparation d'une compétition.
